

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil VINGT TROIS**

**Le 16 Mars à 19h00**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 09 mars 2023

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINOT Alain, Mme DUJELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M DESBENOIT Bernard, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, Mme CALLEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, Mme URBAIN Sandrine, M LE PAGE Clément (remplacé par M DESBENOIT Bernard), Mme TROUILLET Nelly, M CHENAUD Fabrice, Mme LARDET Anne Sophie.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme BOURNEZ Christine à M FAYOLLE Jean, M DURANTIN Michel à Mme FEJARD Carole, Mme URBAIN Sandrine à M HERTZOG Etienne, Mme TROUILLET Nelly à M JARSAILLON Philippe, M CHENAUD Fabrice à Mme CALLEN Marie-Christine

Election d'un secrétaire de séance : Mme GASDON Christine (Boyer)

**N°2023/N°066**

### **OBJET : EXTENSION DES HORAIRES DE LA MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2023**

M. Bruno BERTHELIER, Vice-président en charge du Tourisme et de la Culture rappelle aux élus que le diagnostic Lecture Publique de territoire 2021 mesure des amplitudes d'ouverture au public globalement faibles à l'échelle du territoire, avec un écart important entre l'offre des bibliothèques communales (BC) et celle la médiathèque intercommunale (MI). Seules 3 des BC atteignent la moyenne nationale hebdomadaire de leur strate de population. La MI propose quant à elle 21h30 d'ouverture hebdomadaire, ce qui la situe au niveau de la moyenne nationale.

Concernant la répartition des plages d'ouverture à l'échelle du territoire, il est à noter bon nombre de possibilités offertes sur les fins d'après-midi et les samedis matin, et l'on pointera le manque de créneaux les mercredis dans une grande partie des communes, ainsi que l'absence complète d'ouverture les samedis après-midi et les dimanches. A signaler que toutes les structures accueillent par ailleurs des publics spécifiques (principalement scolaire et petite enfance) en dehors des horaires d'ouverture tous publics. Quelques équipes bénévoles assurent également de manière informelle un service de portage à domicile. Seule la médiathèque intercommunale met à disposition une boîte de retour 24h/24h.

Le schéma de lecture publique prévoit deux modes d'action complémentaires pour étendre et améliorer les horaires d'ouverture des bibliothèques du réseau :

- une extension dès 2023 des horaires d'ouverture de la Médiathèque Intercommunale, par décision du Conseil communautaire, qui donnera lieu au dépôt d'un dossier de demande de subvention de l'Etat dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation.
- un travail de conseil et d'expertise auprès des mairies et des équipes bénévoles.

Pour ce qui concerne la médiathèque intercommunale située à Charlieu, bourg-centre de 3 680 habitants, assure le rôle d'équipement de centralité pour le bassin de vie de Charlieu, elle est dimensionnée pour une population de 7 000 h.

En 2022 la médiathèque intercommunale réalise environ 50 000 prêts de documents par an et compte près de 1 500 adhérents actifs. Elle propose ponctuellement des animations culturelles tous publics (heure du conte, expositions, rencontres, spectacles). La continuité des services est assurée tout au long de l'année, sans période de fermeture, les horaires étant seulement allégés en juillet-août.

Il s'agit d'ouvrir une demi-journée supplémentaire par semaine pour atteindre une amplitude de 25h hebdomadaire, soit une extension de 3h30. La nouvelle offre intégrera une ouverture en continu de 10h à 17h les samedis et les services seront élargis grâce à une nouvelle proposition d'activités culturelles.

Le projet résulte des réflexions menées en comité de pilotage lecture publique et s'inscrit dans la prospective financière de la collectivité. Il a été construit avec la participation active des agents de la MI.

L'aide de l'Etat sera sollicitée dans le cadre du dispositif « extension des horaires d'ouverture » de la dotation générale de décentralisation (DGD). Selon la qualité du projet, le ministère de la Culture peut accompagner financièrement la collectivité sur les cinq premières années de mise en œuvre.

Les objectifs poursuivis sont :

- Développer une offre correspondant au rythme de vie de la population et à ses mobilités sur le créneau de fin de semaine.
- Compléter l'offre horaire à l'échelle du réseau des bibliothèques, en tant qu'équipement de centralité et sur un horaire non proposé sur les autres sites.
- Améliorer la fréquentation jeunesse et familiale, enfants et adolescents, accompagnés ou non d'adultes, et en allant au-devant des non usagers.
- Soutenir la parentalité dans le cadre d'activités parents-enfants (en lien avec la CTG).
- Favoriser la mixité des publics : générations et catégories sociales.
- Faire de la MI un véritable lieu de vie culturelle, grâce à une proposition d'activités complémentaires de celles des autres acteurs du territoire.
- Renforcer l'attractivité du centre-ville de Charlieu en participant à l'animation de la vie locale (en lien avec le dispositif Petite Ville de Demain).
- Exploiter davantage le réaménagement convivial des locaux réalisé en 2017.
- Relancer la fréquentation suite à la crise sanitaire.

Jours	Horaires actuels		Horaires prévisionnels à partir de septembre 2023	
	Matin	Après-midi	Matin	Après -midi
<b>Mardi</b>		13h-18h30		<b>13h-18h30</b>
<b>Mercredi</b>	9h30-12h30	14h-18h30	<b>10h-12h30</b>	<b>14h-18h30</b>
<b>Vendredi</b>		13h-18h30		<b>13h-18h30</b>
<b>Samedi</b>	9h30-12h30		<b>10h-17h</b>	
<b>Total hebdomadaire</b>	21h30		<b>25h</b>	

Jours	Horaires juillet et août	
	Matin	Après-midi
<b>Mercredi</b>	9h30-12h30	
<b>Vendredi</b>		13h-18h30
<b>Samedi</b>	9h30-12h30	
<b>Total hebdomadaire</b>	11h30	

Outre les services habituels (conseils et recherches, prêts de document, accès internet et wifi, séjournage), il est proposé de développer une programmation d'activités, d'animations ou d'évènements culturels chaque samedi après-midi à partir de 15h.

Les actions programmées viseront principalement les deux objectifs suivants :

- Attirer des jeunes et des familles qui ne fréquentent pas la MI habituellement.
- Proposer une offre différente à ceux qui fréquentent déjà la MI sur d'autres plages horaires.

Les 3h30 d'ouverture hebdomadaire supplémentaire avec 4 agents génèrent un besoin de 14h de travail hebdomadaire, auxquelles il faut ajouter le travail induit par les activités de prêts/retours du samedi après-midi (traitements des réservations, nettoyage, réparation, rangement, gestion de problèmes divers) et la préparation d'une partie des animations. Le tout est estimé à environ 6h de travail hebdomadaire induit

Le besoin total s'élevant à 20h hebdomadaires, il sera couvert de la manière suivante :

9h30 : redéploiement du temps de travail équipe MI

7h : étudiant vacataire

3h30 : coordinatrice réseau (7h une semaine sur deux)

### Plan de financement du projet extension des horaires d'ouverture Médiathèque Intercommunale

		2023	2024	2025	2026	2027
<b>Dépenses estimées</b>	<b>Moyens RH dont vacataires</b>	2 070	6 075	6 075	6 075	6 075
	<b>Actions culturelles</b>	2 000	6 500	6 500	6 500	6 500
	<b>Communication</b>	1 500	1 000	500	500	500
	<b>TOTAL</b>	<b>5 570</b>	<b>13 575</b>	<b>13 075</b>	<b>13 075</b>	<b>13 075</b>
<b>Recettes prévisionnelles</b>	<b>Etat DGD extension horaires</b>	70%	70%	70%	50%	50%
	<b>Subventions sollicités</b>	3 900	9 500	9 150	6 535	6 535
	<b>Charlieu Belmont Communauté</b>	30%	30%	30%	50%	50%
		1 670	4 075	3 925	6 540	6 540
	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
		<b>5 570</b>	<b>13 575</b>	<b>13 075</b>	<b>13 075</b>	<b>13 075</b>

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Valide le projet d'ouverture de la médiathèque intercommunale les samedis après-midi à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023,
- Dit que les dépenses et les recettes sont prévues au budget principal en section de fonctionnement,
- Délègue à M. le Président le soin de procéder au recrutement des vacataires nécessaires,
- Autorise le dépôt des dossiers de demande de financement de ce projet auprès de l'Etat au titre des DGD.

La Secrétaire de séance  
Représentant de la commune de Boyer  
Mme Christine GARDON

Le Président de la Communauté  
De Communes  
M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20230316-N2023-066-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2023

